



Commune de LA CAPELLE  
34 RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE  
02260 LA CAPELLE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Département**

Aisne

**Arrondissement**

Vervins

**Canton**

Vervins

**Séance du 24 novembre 2025**

**Délibération : N° 2025-33**

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 10

Votants : 15

L'an deux mille vingt cinq le 24 novembre à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 34 RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE 02260 LA CAPELLE sous la présidence de Monsieur Johann WERY, le Maire

Date de convocation du Conseil : 17 novembre 2025

**Présent(s) :**

Johann WERY, Maire, Christelle MAES, Régis SEMERY, Marie-Christine CLAEYS-HENNEBELLE, Michel BRIDE, Marie-France DESIMEUR-CLOUX, Grégory RONDIER, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Sylvie LOCATELLI, Sandrine HAVY

**Absent(s) :**

Marie-Madeleine PRUSSE ayant donné pouvoir à Michel BRIDE, David BOUTILLIER ayant donné pouvoir à Johann WERY, Kelly CATILLON ayant donné pouvoir à Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Yannick GUEUDET ayant donné pouvoir à Grégory RONDIER, Andrew BOIVENT, Rémy WALME, Sophie MONCHICOURT-BOUCHART, Patrice POULAIN, Régis FOSTIER ayant donné pouvoir à Sandrine HAVY

**Secrétaire de séance :**

Christelle MAES

**Dissolution de l'association Aisne Evasion Lecture**

## DÉLIBÉRATION

Frédéric MEURA, Président de l'union des maires de l'ex canton de La Capelle a réuni les membres de l'association Aisne Lecture Evasion.

Cette association a été créée en 1986, mais inactive depuis vingt ans. Aussi, lors de l'assemblée générale extraordinaire réunie le 15 septembre 2025, il a été voté sa dissolution. Le compte du livret A fait état d'un solde créditeur de 7 464,44 € au 31 décembre 2024. Les membres de l'association ont voté, à l'unanimité, que

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20251124-2025-33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2025

les biens financiers soient versés à la commune de La Capelle, en contrepartie de l'achat de panneaux et de grilles d'exposition qui seraient mutualisés et qui pourraient bénéficier aux communes du canton, à titre gratuit.

## DÉCISION

Le Conseil Municipal,

Après discussion et en avoir délibéré,

A l'unanimité

PREND ACTE de la dissolution de l'association Aisne Evasion Lecture ;

ACCEPTTE le versement de la somme de 7 464,44 € ;

PRECISE que cette somme sera uniquement destinée à l'achat de panneaux ou grilles d'exposition qui pourront être prêtés aux communes du canton, à charge pour les communes d'assurer le transport du matériel.

Ainsi fait en séance, les jour, mois et an susdits

Lecture faite, les membres ont signé au registre.

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 24 novembre 2025

  
La Secrétaire de séance,  
Christelle MAES



  
Le Maire,  
Johann WERY